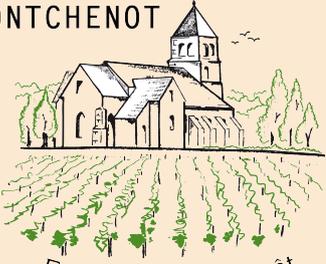


VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



Entre vignes et forêt

Le Bulletin

Mai 2019





Le mot du Maire

À un an de la fin de ce mandat, nous avons encore à réaliser des travaux dans la commune. N'en ayant plus la compétence, certains ont été demandés et programmés depuis 2017 par la Communauté Urbaine du Grand Reims. C'est le cas de la réfection de la rue de la Ferme, de la remise en état du chemin de la Petite Barbarie, et de la mise aux normes de tout l'éclairage public par le SIEM. Nous restons vigilants quant aux attentes des habitants, mais les délais d'intervention sont plus longs que par le passé.

Nous essayons de maintenir en état la partie de voirie dont nous avons encore la compétence, notamment par un programme d'entretien des chemins communaux (dits « chemins jaunes »).

La municipalité porte un dernier projet, celui d'une aire vouée au sport et à la détente pour tous, en réponse aux demandes des associations sportives mais aussi celles des particuliers (réponses au questionnaire...), qui souhaitaient un espace aménagé pour pratiquer du sport. Ce projet vous est détaillé dans les pages suivantes de ce bulletin. Cette aire sera aussi un moyen

supplémentaire de nous rassembler, de nous rencontrer, notamment par le biais des manifestations sportives.

Ce printemps 2019 sera à nouveau riche d'occasions de rencontres : flâneries cérébrales, tournoi de tennis, randonnée, kermesse, course des couples, fête de la musique et de l'été, pique-nique champêtre, les rendez-vous sont pris.

Nous allons aussi vivre un moment important, le dimanche 26 mai, celui de l'élection de nos députés européens. Dans une période agitée pendant laquelle l'Europe, dont nous avons tant besoin, est décriée, en tant que maire, je vous invite, à ne pas oublier, de venir voter.

Je rajouterai que toutes celles et tous ceux qui se sont mobilisés pour que notre école maternelle puisse accueillir des enfants à la rentrée de septembre soient remerciés. Leur ténacité et leur détermination ont porté leurs fruits. Plus de 20 enfants vont trouver une classe accueillante avec un ou une nouvelle enseignant(e). Le milieu rural se doit de garder ses écoles quand les effectifs sont suffisants!

Le Maire



Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h à Villers-Allerand Montchenot.

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct à un tour, c'est un scrutin de liste et proportionnel. Chaque parti français présentera une liste unique.

Le Parlement européen comptera alors 705 députés dont 79 français. Le Parlement est "la voix des citoyens" dans l'Union Européenne : conjointement avec le Conseil de l'Union Européenne, il décide des actes législatifs.

Le Parlement vote le budget annuel de l'Union Européenne établi avec le Conseil.

Le Parlement exerce un contrôle démocratique sur les institutions de l'Union. Nos députés français permettront de favoriser l'influence française au parlement européen.

Alors le 26 Mai 2019, #ouijevote

Elle était attendue et réclamée par tous...après la fermeture de la boulangerie de la rue Alphonse Hanin fin 2017 ! Et c'est début Mars, après quelques mois de travaux que « **Le Trio** » a ouvert ses portes.

Il faut désormais se rendre à Montchenot, dans les locaux de l'ancien dépôt-vente, locaux qui ont été totalement réaménagés pour permettre l'installation des labos, fours, frigos, nombreux matériels puisque tout est préparé sur place dans les règles de l'art. L'espace réservé à la clientèle se décline dans un style moderne industriel, très lumineux. De belles vitrines mettent en valeur les viennoiseries, pâtisseries, mais aussi les plats salés.

« Le Trio » n'est pas une simple boulangerie. Manon et Joffrey Clin proposent également un service traiteur, avec possibilité de se restaurer sur place : plats salés préparés devant vous, sandwiches, wraps....

Fort de ses 9 ans de compagnonnage, et de ses années d'expérience, notamment aux coté de Christophe Zunic, au Four à bois à Reims, Joffrey Clin nous propose ses spécialités, comme le pain choco-praliné, la brioche au coeur de framboises, pour la pâtisserie, l'éclair vanille pécan, le Montélimar ou encore le Trio, en passant par les tartes au citron, ou aux fruits, le choix est grand pour se régaler. Il en est de même pour les pains, simple baguette croustillante ou pains spéciaux !

Joffrey Clin a d'ailleurs été récompensé début avril par la Fédération de la boulangerie de la Marne pour son croissant au beurre : 1er Prix !!!

Manon, son épouse saura vous conseiller dans vos premiers choix, si besoin est !



Il est par contre important de signaler qu'étant situé le long de la RD951, il est évident que l'ouverture de la boulangerie engendre une modification des usages piétons dans Montchenot. Alors prudence, privilégiez les parkings à disposition, en contrebas de la boulangerie, en dessous de l'abri bus des collégiens, ou encore le long de la nationale et évitez de déranger les riverains. Et bien sûr, il n'est pas inutile de le rappeler, emprunter les passages piétons !!! Pour la sécurité de tous ! Que notre gourmandise ne nous mette pas en danger !

TRANSPORTS SCOLAIRES

INSCRIPTIONS
DU 20 MAI AU 15 JUILLET 2019

Plus rapide et plus facile, optez pour l'inscription en ligne !
Rendez-vous sur www.grandreims.fr

Grand Reims Communauté Urbaine

Pour tout renseignement sur les inscriptions aux transports scolaires :
03 26 77 78 79
www.grandreims.fr
abonnements_scolaires@grandreims.fr

Depuis le 1er Janvier 2019, c'est maintenant la Communauté Urbaine du Grand Reims qui exerce la compétence des transports scolaires et interurbains pour les 143 communes du territoire. Les cartes de transport délivrées par la région restent bien sûr valables jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les inscriptions aux transports scolaires 2019/2020 sur le territoire de la Communauté Urbaine du Grand Reims auront lieu du 20 mai au 15 juillet 2019. Les parents des élèves inscrits aux transports pendant l'année scolaire en cours recevront à leur domicile, entre le 1^{er} et le 15 mai, un courrier leur annonçant les dates d'inscription pour la rentrée ainsi que leur identifiant personnel pour effectuer leur inscription en ligne sur le site internet www.grandreims.fr à partir du 20 mai.

Les nouveaux inscrits aux transports pour la rentrée pourront effectuer leur demande en ligne dès le 20 mai.

Pour toutes les demandes enregistrées avant le 15 juillet, les cartes de transport seront envoyées au domicile des élèves avant la rentrée scolaire.



VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



Un **livret d'accueil** à destination des habitants de notre commune est en cours de rédaction. Il regroupera toutes les informations utiles à connaître sur notre commune, tant au niveau des services, des associations, des sports et loisirs, qu'au niveau culturel et historique.

Artisans, commerçants, si vous souhaitez y figurer, merci de contacter la Mairie par mail avant le 1er Juin 2019 pour de plus amples informations.



INFOS DÉCHÈTERIE

UTILISATEURS PROFESSIONNELS

L'accès aux déchèteries de la communauté urbaine du Grand Reims est payant. Un badge à code-barres est obligatoire.

Plus d'infos sur les conditions d'obtention du badge, au 03 26 05 40 78.

POUR LES PARTICULIERS

L'accès aux 10 déchèteries est gratuit et réservé aux titulaires de la vignette d'accès. (formulaire de demande disponible sur le site grandreims.fr rubrique gestion des déchets - déchèterie.

BON À SAVOIR

- Le haut de quai est accessible aux véhicules de moins de 3,5 tonnes
- Heure limite d'accès l'après-midi : 17h45
- Le volume de déposé est limité à 1m3 par jour par déchèterie, 250kg pour les gravats
- Il est interdit de fouiller dans les bennes et de récupérer des déchets

La collectivité se réserve le droit d'interdire l'accès définitif ou temporaire à tout contrevenant au règlement intérieur, à tout particulier ne disposant pas de la vignette d'accès ou à tout professionnel ne disposant pas du badge à code-barres.



Inscriptions sur les listes électorales : vous pouvez désormais vous inscrire après le 31 décembre !

La suppression de la date limite du 31 décembre fait suite à la loi n° 2016-1048.

Pour vous inscrire, trois solutions :

- en utilisant le service en ligne,
- par correspondance en envoyant à la mairie de votre commune la photocopie de votre pièce d'identité et de votre justificatif de domicile ainsi que le formulaire de demande d'inscription complété,
- ou en mairie en présentant une pièce d'identité récente, un justificatif de domicile et le formulaire de demande d'inscription complété.

Art. L. 17 : « Les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin. »

Pour les prochaines échéances électorales, les élections européennes, le délai est dépassé. Si vous ne vous êtes pas inscrits à temps, ne tardez pas, ce sera chose faite pour les prochains scrutins.

Retour sur ...



Villers en fête 1-2-3 Septembre 2018 : des lumières, des manèges et des champions du buzzer !



Du tennis, avec le Tournoi Double et la Fête de Noël de l'école du club.



Dimanche 11 novembre 2018, comme depuis des dizaines d'années, les habitants de Villers-Allerand Montchenot étaient invités à se rassembler devant le Monument aux Morts à 11h. Un centenaire cette fois. 1918-2018, 100 années écoulées depuis l'armistice signant la fin d'un des conflits les plus meurtriers de notre histoire.

L'occasion de rendre hommage aux hommes qui ont combattu, aux familles meurtries, aux orphelins ... mais aussi l'occasion de maintenir cette page d'histoire dans nos esprits, ne pas oublier, ne pas reproduire, combattre l'intolérance pour maintenir la Paix, pour nos générations et les générations futures.

Les cloches sonnent à toute volée, en ce 11 novembre 2018, appelant les habitants à se rassembler. Monsieur Spillebout, ancien combattant, est notre porte drapeau, nous le remercions.

Didier De Amarin ouvre la cérémonie par la lecture du message de Président de la République. Monsieur le Maire invite ensuite Lola Belotti, élève de 3ème au Collège La Source, à venir exposer son point de vue sur la guerre, puis Baptiste Brasselet et Anais Antonelli interviennent, par la lecture d'un poème.



« ... J'ai toujours été indifférente face à la guerre, sans trop savoir toutes les horreurs qu'elle dissimule.

Avant, je venais à la cérémonie et j'écoutais les discours, j'entendais les noms des soldats accompagnés d'un « mort pour la France ». J'attendais dans le silence pendant une minute sans trop savoir à quoi cela correspondait. Aujourd'hui, je viens sur cette place et je sais un peu plus de choses sur l'histoire de ces soldats. J'ai encore du mal à m'imaginer ce qu'ils ont pu vivre pendant ces quatre années, je crois d'ailleurs qu'il me sera impossible de m'en rendre totalement compte !...

Me poser la même question chaque jour « Quand-est-ce-que je tomberai ? ». Sympathiser avec d'autres soldats pour les voir mourir quelques instants plus tard. Vivre entourée de cadavres, dans la boue, le froid, les intempéries. Le bruit des coups de feu, des bombardements toute la journée, porter 30 kilos d'équipement.

Peut-être même vivre blessée, avec des plaies inimaginables, avoir des séquelles importantes, être défigurée pour hériter du surnom de « gueule cassée »

4 ans ! Ce n'est pas 4 heures de combats, 4 jours de combats mais bien 4 années. Dit comme cela ce n'est qu'un chiffre, on ne se rend pas forcément compte. Pour moi, 4 années ce n'était pas trop important, alors on m'a demandé de les comparer à des années scolaires. Je me suis rendue compte à quel point c'était long, parce que cela correspond à toutes les années de collège !

La guerre aujourd'hui n'est pas la même qu'il y a un siècle ! Maintenant, nous avons des armes beaucoup plus dangereuses.

Ce dont je ne me rendais pas compte, c'était la vie des soldats ! Il y a beaucoup de jeux vidéo sur la guerre. Dans ces jeux, il est difficile de se rendre compte d'une vraie guerre, le personnage incarné ne possède pas une seule vie mais plusieurs ! On peut rejouer autant de fois que l'on veut.

Les soldats n'ont joué qu'une fois et ils ont perdu leur seule vie ! » Extraits du texte rédigé et lu par Lola Belotti

Retour sur ...

Les préparatifs des fêtes de fin d'année...on installe les petites lumières qui réchauffent le coeur lorsque le gris prédomine dehors. Un grand merci aux bénévoles pour leur aide lors de la mise en place des guirlandes !

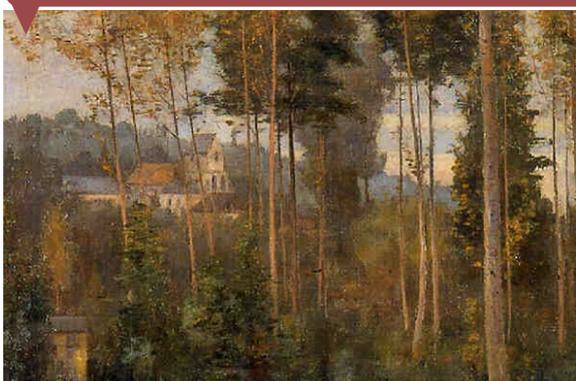
Tout est fin prêt pour le Marché de Noël organisé par la Coopérative scolaire et l'association La Récré. ...Spectacle pour les enfants...Visite du Père Noël à l'école où les enfants les plus sages ... mais aussi les autres se sont vus remettre de magnifiques livres ! Merci à Lui.



Et pour accueillir le Printemps comme il se doit, le bonhomme du Carnaval réalisé par les petits élèves de notre école maternelle a été brûlé le dimanche 24 mars !! Au revoir Hiver !



Les Flâneries Cérébrales



Paul Bocquet - Le Mont Joly, l'Église de Villers-Allerand au milieu des arbres , 1909

La Flânerie Cérébrale est un exercice de présentation d'un personnage ou d'un thème lié à notre région. Comme toute flânerie, le plus important sont les détours et les anecdotes qui se rattachent au thème.

La dernière flânerie était centrée sur Émile Bareau, un peintre. Ce fut l'occasion de passer en revue les peintres du début du 20ème siècle du mouvement impressionniste expressionniste et des grands présents dans notre village comme Paul Bocquet.

Le public reste fidèle remplissant largement la salle de la Mairie. Nous espérons toujours une présence plus massive des villersallerandais qui ont une grande chance d'avoir 5 exposés par an de qualité. Nos manifestations culturelles ne sont pas si nombreuses !

Et prochainement à la bibliothèque de Villers-Allerand Montchenot

- **Samedi 4 Mai 2019 - 11h** : « Kathy raconte » sur le thème « Il était une fois », séance de lecture pour public familial à partir de 3 ans.
 - **Du 2 mai au 30 juin** : exposition « Cabanes de vignes » en partenariat avec le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.
 - **Samedi 25 mai, de 10h00 à 12h00** : randonnée d'écriture avec l'auteur Laurent Searle
- Cette manifestation se fait en partenariat avec Grand Reims, la Bibliothèque Départementale de la Marne, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims

Bien vivre ensemble

Je reçois parfois des messages téléphoniques me relatant des infractions ou des incivilités dans notre village.

Je suis encouragé par un certain nombre d'entre vous, à rappeler dans ce bulletin municipal, que, les nuisances engendrant un trouble anormal à la tranquillité publique, correspondent à de l'incivilité.

Cette notion recouvre des comportements gênants, comme les nuisances sonores de jour comme de nuit et plus récemment des graffitis qui n'honorent pas ceux qui les font, les stationnements gênants, les vitesses excessives lors de la traversée du village.

On peut demander aux Maires des communes de lutter contre de tels comportements mais ils ne peuvent le faire seul !

La participation des habitants en faveur de la prévention de conflits ou des incivilités est indispensable dans l'esprit d'une solidarité de voisinage et nous l'avons déjà bien entamé avec la participation citoyenne gérée par la gendarmerie de Taissy.

Que dire de dépôts d'ordure dans les champs ! On reste atterré alors que la déchèterie de Rilly joue son rôle à plein temps et de façon efficace.

Notre monde au quotidien souffre de violences, de stress, de l'excès de vitesse dans bien des situations, du manque de respect les uns envers les autres. Soyons attentifs pour ne pas en rajouter.

Le Maire

Carte postale enneigée de Villers-Allerand



Si les chutes de neige du mois de janvier ont fait la joie des enfants et des adolescents, il n'en est pas de même pour les conducteurs et les piétons jeunes et moins jeunes.

Tout d'abord, faisons un petit rappel de nos obligations, élus et citoyens.

Le déneigement et le salage de la RD 951 traversant Montchenot et de la RD 26 traversant Villers Allerand sont assurés par les services du département. C'est pourquoi ceux-ci ont demandé, au Maire de la commune, de prendre un arrêté interdisant le stationnement nocturne des véhicules dans la rue du Voisin de Novembre à Avril. Cette mesure a pour effet de laisser libre la voirie pour assurer un travail de déneigement efficace. Il est alors impératif pour les riverains en cas de risque de chute de neige ou de verglas de ne pas stationner la nuit, sous peine d'être réveillé pour retirer leur véhicule empêchant le passage des engins du département.

La commune a, quant à elle, confié cette tâche à une entreprise privée du village dont nous saluons le travail et la réactivité à intervenir le plus tôt possible pour faciliter la circulation et le déplacement des usagers vers leur lieu de travail. Il faut bien entendu faire preuve d'un élémentaire bon sens et garer son ou ses véhicules de façon à rendre le déneigement le plus efficace possible, et d'un seul côté de la chaussée. L'entreprise utilise un tracteur agricole équipé d'une lame et un quad pour passer dans les rues étroites ou les ruelles. Elle assure également le salage des rues en cas de risques de verglas.

Deux remarques :

- malgré la promptitude à intervenir, tout le village ne peut être servi en même temps et chacun voudrait être le premier à être désenclavé !

- le chasse neige pousse la neige sur un côté de la route et il faut comprendre que l'on ne peut pas la retirer : c'est à chaque riverain d'assurer l'accès à sa maison ou à son garage. Chacun aimerait pourtant voir le bourrelet de neige devant la porte du voisin d'en face et non devant la sienne !

Si par un regrettable hasard, votre voie était oubliée, n'hésitez pas à nous prévenir par téléphone ou par mail. Nous ferons tout ce qui est possible pour y remédier.

L'employé municipal se charge, lui, des lieux publics : école, mairie, ateliers municipaux etc. et donne un coup de main pour les endroits les plus difficiles d'accès ou pour aider des personnes âgées ou handicapées.

Mais il faut encore le rappeler une nouvelle fois, c'est à chaque occupant d'un logement qu'incombe l'entretien et le nettoyage de son trottoir et de son caniveau et ce en toute saison. La commune ne peut, surtout en cas de chute de neige, assurer cette charge de travail. C'est pourquoi en début de saison hivernale nous disposons sur les trottoirs des bacs à sel dont nous renouvelons le stock en cas de besoin. Ce sel est destiné à être répandu sur la chaussée et sur le trottoir mais pas sur le sol des propriétés privées. Le coût du sel n'est pas en question, il ne s'agit pas d'une grosse dépense pour la commune mais son approvisionnement et son stockage sont un réel problème. De même que la commune prévoit en début d'hiver l'achat de sel, chacun d'entre nous, en fonction de ses besoins devrait s'approvisionner. Notre employé municipal après une période de froid intense ou de chute de neige abondante fait le tour des bacs à sel pour assurer le renouvellement du stock.

Sachez que nous sommes à votre écoute pour améliorer encore ce service même si les périodes neigeuses ne sont pas très fréquentes dans notre région.

Bernard Weiler



Et merci de ne pas confondre bac à sel avec poubelle jaune et benne à verres !

Forêt communale de Villers-Allerand :

Transformation d'un peuplement feuillu par régénération artificielle

En ce printemps 2019, il a été procédé à la réception de la parcelle 9 en présence des représentants de la DDT de Châlons en Champagne, de l'ONF et de la commune.



Cette parcelle d'une superficie de 5 Ha abrite le **plus vieux Chêne de la forêt communale** dont la plantation a sans doute été effectuée il y a plus de 200 ans.

En 2016 il a été procédé à l'exploitation de presque tous les arbres, la parcelle a été mise « à blanc », puis les forestiers ont procédé au broyage des rémanents et à la plantation en 2017, de 4000 plants de chênes sessiles et de 250 merisiers.

Force est de constater que c'est une réussite puisque plus de 95% des plants ont repris, malgré des dégâts occasionnés par le gibier trop nombreux, sangliers et cervidés. Les plants de merisiers, les plus fragiles, étaient protégés par des enveloppes en plastique.

Les protections et les piquets arrachés ou cassés vont devoir être remis en état afin que la plantation ne soit pas affectée.

Les chemins de cloisonnement vont continuer à être entretenus pendant plusieurs années pour préserver les acquis et permettre la croissance des jeunes pousses.

Cette opération, qui a bénéficié de l'aide de la région Grand Est et du Fond Européen et du Développement Rural (10 000€) a été supervisée par Didier Dumargne, responsable de notre secteur ONF, car notre commune délègue la gestion de ses forêts à cet office national, garant d'une gestion raisonnée de nos biens communaux (163 ha de forêt).



zéro phyto pour tous !

Depuis le 1er Janvier 2019, la réglementation contre l'utilisation des pesticides chimiques pour les jardiniers amateurs évolue. Vous ne pouvez plus les acheter, les utiliser et les stocker pour jardiner ou désherber.

Pour rappel, les pesticides, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit d'herbicides, fongicides, acaricides, anti-limaces... Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique restent autorisés. Cette interdiction fait suite à celle envers les collectivités qui n'ont plus le droit, depuis janvier 2017, d'utiliser ces pesticides sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades, accessibles ou ouverts au public.

Un pas de plus pour la préservation de notre environnement :

Après avoir abandonné l'usage des produits phytosanitaires pour désherber rues, trottoirs et parcs, la commune a décidé de recycler ces déchets verts afin de faire des copeaux de bois pour mettre dans les massifs floraux. En conséquence : moins d'arrosage, moins de désherbage !

Tout le monde peut en faire autant quelque soit la taille de son jardin!





Fête au jardin

Bienvenue chez
Guy et Marie-Laure HEIDSIECK
La Buissonnière, 11 rue du Voisin
51500 VILLERS ALLERAND

Samedi 8 et Dimanche 9 juin 2019
10H à 19H

Entrée : 5 €
Gratuit pour les enfants de moins de 16 ans
Les fonds recueillis seront remis au Secours Catholique pour ses actions en direction des familles

Accueil/café
Ventes de plantes du jardin
Animations diverses
Tombola avec les tickets d'entrée

Agnès STEPIEN / 06 81 25 63

Ne pas jeter sur la voie publique

Bouteilles, bidons, flacons, sprays... pensez à rapporter vos pesticides en déchèterie ou dans des points de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Cela permet de bénéficier d'une prise en charge et d'un traitement sécurisés, dans des conditions respectueuses de l'environnement. Ne jetez pas ces produits à la poubelle ou dans les canalisations.

La rue de la Ferme se rénove

Depuis 2017 le Conseil Municipal avait demandé à la Communauté Urbaine du Grand Reims de remettre en bon état cette rue. En effet, depuis cette date, la commune a perdu la compétence voirie. Notre demande de réfection a été retenue et les travaux vont être entrepris avec comme objectif :



- sécuriser le carrefour de la rue de la Ferme et de la rue du Cimetière, étant donné la vitesse parfois excessive des véhicules qui descendent la rue de la Ferme, un rampant doux (hauteur 8 cm) avec « dents de requin » marquera ce carrefour,
- sécuriser également le déplacement piétons pour les personnes venant du lotissement du Bas des Grands Prés, et les enfants qui se dirigent vers le haut du village en empruntant la rue du Plat Pain. Un trottoir de 1m 50 de large partira de l'entrée du lotissement pour rejoindre le carrefour rue de la Ferme/Chemin des Coutures (cimetière),
- renforcer le réseau d'eau potable jusqu'à la bouche à incendie à l'entrée du lotissement, revoir l'écoulement des eaux pluviales qui convergent en particulier au niveau de la station d'épuration,
- refaire l'enrobé depuis le Carrefour près de la ferme jusqu'à la D951. Afin de ralentir les automobilistes. La largeur de la rue de la Ferme sera de 4 m 50 (largeur minimum pour le passage de véhicules agricoles), et le virage sera retravaillé pour plus de sécurité. La rue de la Ferme sera entièrement reprise sur 17 cm de profondeur afin de retravailler les pentes jusqu'aux fossés (qui seront curés) afin de bien canaliser les eaux pluviales

Durant ces travaux, la rue de la Ferme sera fermée à la circulation (sauf riverains), par arrêté. Durée estimée entre 2 mois ½ et 3 mois.



Une voie piétonne sécurisée à Montchenot

L'ouverture récente de la boulangerie nous a permis de constater que tant le stationnement des véhicules que la circulation piétonne n'étaient plus adaptés et pouvaient être améliorés à Montchenot.

La municipalité a donc pour projet la création d'une voie piétonne en matériau concassé sur la partie droite de la chaussée de la RD 951 en descendant vers Reims.

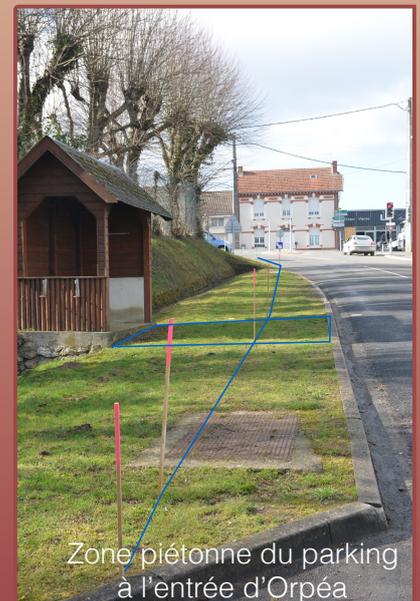
Les voitures pourront alors stationner sur la partie en macadam et les piétons pourront utiliser ce nouveau passage en toute sécurité en retrait de la circulation sur chaussée de la route départementale fort fréquentée.

Il a semblé utile de faire de même depuis le parking situé à côté de l'aire de pique-nique pour rejoindre le passage piétons au feu tricolore. Cette permettra aux écoliers de se rendre du passage piétons à l'arrêt de bus sans emprunter la chaussée et aux clients de la boulangerie de stationner sur le parking et de faire un aller retour à pied en traversant la route départementale sur le passage piétons et en protection du feu tricolore.

Tous ces aménagements sont réalisés dans un but de sécurisation des piétons et de respect de l'environnement en évitant de créer de nouvelles zones étanches sur les chaussées favorisant le ruissellement des eaux pluviales.



Zone piétonne en concassé délimitée par une bordure ciment à créer



Zone piétonne du parking à l'entrée d'Orpéa

Chemin de la Fosse aux prés : sports et détente au programme

De chaque côté des ateliers municipaux, la commune est propriétaire des terrains depuis 2011. Avec l'aide d'un architecte, le Conseil Municipal, sous l'impulsion de Bernard Weiler et d'Olivier Ban, travaille à la réalisation d'une plate-forme destinée aux sports et à la détente.

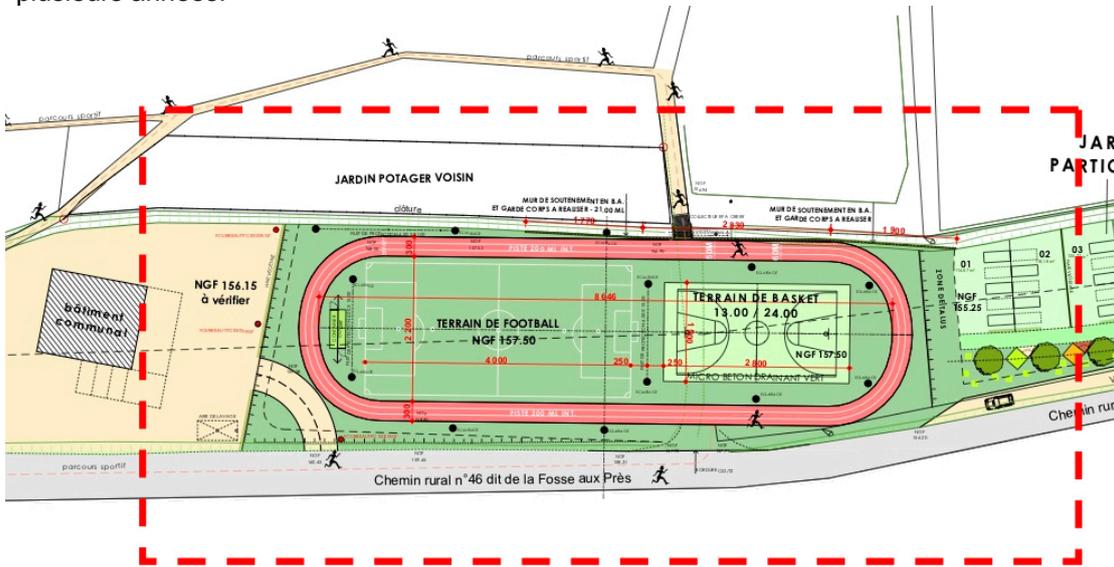
Nous avons la chance de bénéficier à Villers-Allerand de 2 associations dynamiques, le CAVAM et le Tennis-Club. Toutes deux sont associées à cette étude qui ne sera probablement finalisée entièrement que dans quelques années, en fonction des investissements décidés annuellement.

Actuellement sont prévus comme indiqués sur le plan joint :

- un terrain de football,
- un terrain de basket,
- une piste de course à pied,
- un jardin des senteurs,
- une aire de pique-nique,
- des jardins et vergers participatifs, sous réserve qu'une association les prenne en charge,
- un passage entre le parc actuel et cette nouvelle aire,
- des containers autour du terrain de tennis couvert, disponibles pour les associations. Le CAVAM pourrait ainsi libérer l'appartement situé dans l'ancienne Mairie ainsi que le terrain de tennis couvert, où il stocke du matériel, ce qui n'est pas du tout pratique.

Le parc actuel derrière le terrain de tennis serait aménagé pour être encore plus convivial.

L'ensemble du projet doit être encore finaliser, pour ensuite chiffrer son coût total, projet qui pourrait être réalisé sur plusieurs années.



Aperçu du projet en cours, sous réserve de modifications ultérieures, la commission urbanisme y travaille encore au moment de la rédaction de ce bulletin.

TRANCHE 001

PLA

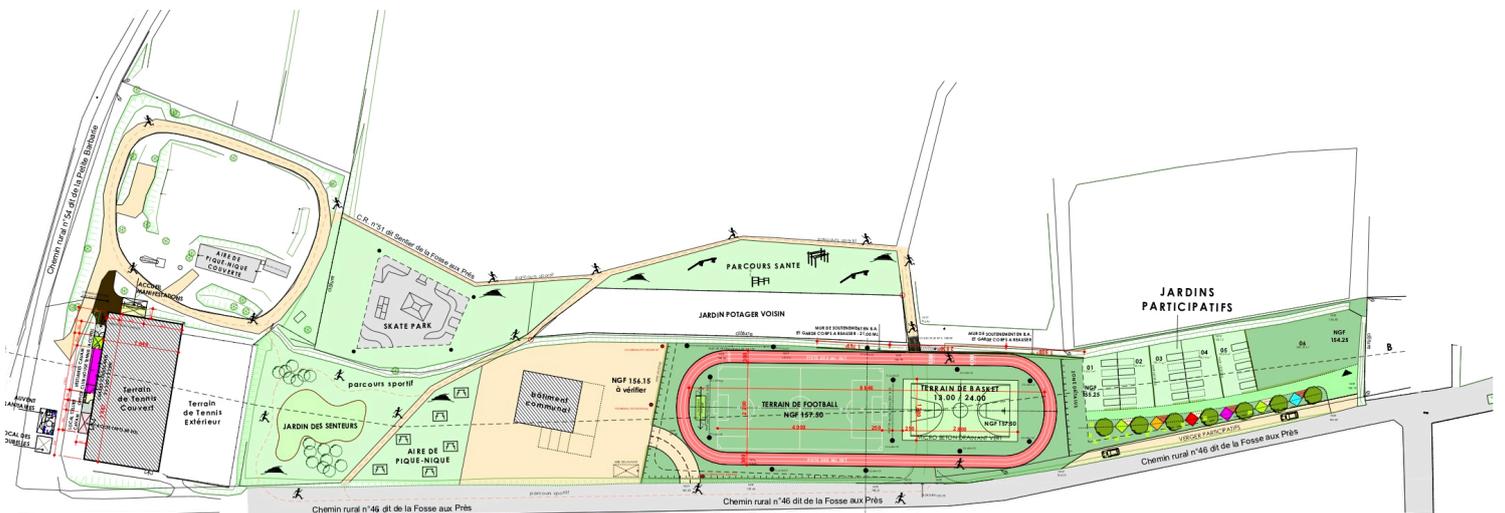


illustration et document non contractuels

PLAN D'ENSEMBLE

Budget

LES CHIFFRES CLÉS DE 2018

• FONCTIONNEMENT

- Dépenses : 415 350 €
(Budgété : 457 145 € soit taux réalisation 90,86 %)
- Recettes : 624 140 €

Soit un Excédent de Fonctionnement de 208 789 €

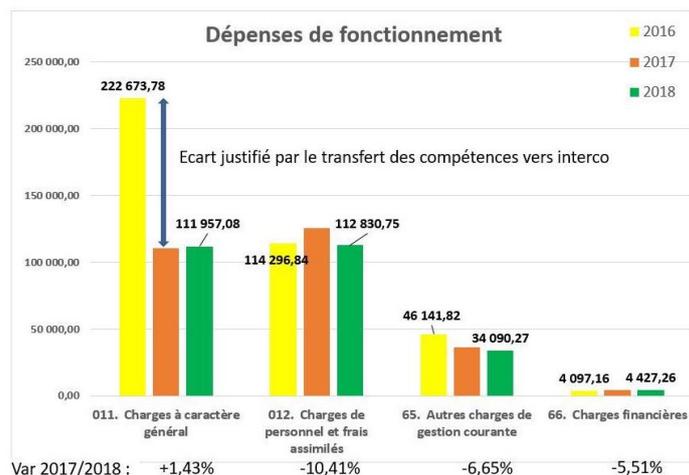
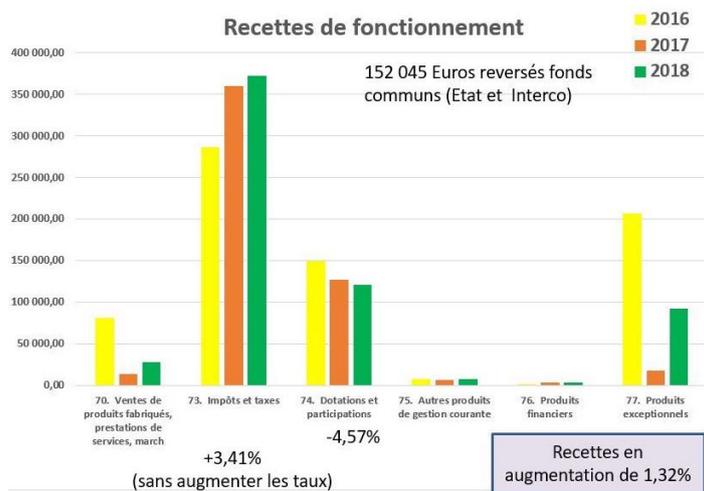
• INVESTISSEMENT

- Dépenses..... : 383 035 €
- Recettes : 213 505 €

Soit un Déficit d'investissement de 169 529 €

Excédent de l'exercice 2018 : 39 260 €

Comparatif sur les 3 dernières années



La Dette :

40 896 euros remboursés en emprunts en 2018

Emprunts en cours début 2019 : 213 057 €

- dont Forêt : 9 354 € taux de 0,25 %
- Rue du voisin : 92 407 € taux de 1,34 %
- 89 449 € taux de 1,49% (Échéance 2032 et 41K€ TVA à recevoir)
- Rue des Fauvettes : 21 847 € taux de 4,48 % (Échéance 2019)

Les investissements communaux :

- Coût final de l'atelier pour la commune : 114 735 € (déductions faites des subventions et vente du garage place Oller)
- 31 140 € investis dans les plantations de forêts
- 17 119 € en matériels amortis (chaudières école / alarmes)
- 60 000 € Eglise / Benches à Verre / Balcon Mairie / Pergola parc tennis
- 85 000 € Carrefour et Trottoirs rue du Voisin (payé en 2018)

LES BASES DU BUDGET 2019

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition** (engagement stabilité fiscale Communauté Urbaine du Grand Reims)
- **Investissements prévus :**
 - Desserte Forestière : 20 000 euros à la charge de la commune
 - Plantations : 7500 euros
 - Voie Herbacée Montchenot : 8000 euros
 - Video Protection : 16 000 euros
 - Toiles Pergola Parc : 11 000 euros
 - Complexe sportif 1ère tranche : 100 000 euros (subventions 33500 €)

Des rendez-vous à ne pas manquer

Randonnée et Course par couple avec le CAVAM

Comme chaque année, le CAVAM a le plaisir de vous convier à ses deux événements majeurs.

La randonnée, tout d'abord, le lundi de Pentecôte : plusieurs parcours, départs échelonnés, il y en aura pour tous les goûts.

Ensuite, le samedi 22 Juin, pour les plus sportifs d'entre vous (et on sait que Villers-Allerand Montchenot compte nombre de coureurs parmi ses rangs !!), sous le soleil, espérons le, couples légitimes ou formés pour l'occasion prendront le départ. Particularité cette année, un petit challenge entre villersallerandais : le CAVAM récompensera 3 duos habitant la commune !! alors, à vos baskets !!



CAVAM
Club Athlétique de Villers-Allerand-Montchenot

Le CAVAM présente sa

RANDONNÉE LUNDI DE PENTECOTE

Lundi 10 juin 2019

à **Villers - Allerand**
à la mairie

Une coupe de champagne offerte à tous les arrivants

Inscription sur place :

- 4 euros pour le 6 km (départ entre 8h et 11h)
- 6 euros pour le 15 km (départ entre 8h et 9h)
- 5 euros pour le 10 km (départ entre 8h et 10h)
- Gratuit pour les moins de 12ans / Retour avant 14h

CA Carrefour contact Ludes

Plus d'informations : cavam.e-monsite.com

Tennis-Club
de
Villers-Allerand
Montchenot

Le Tennis-Club de Villers-Allerand Montchenot vous donne rendez-vous du Samedi 8 au Lundi 10 Juin pour son tournoi annuel Open. Au programme : Simple Messieurs et Simple Dames. Inscription par mail à tcvillersallerand@gmail.com

Résidence La Montagne de Reims
Villers Allerand



IMAGINE
FOR MARGO
Children without CANCER

BROCANTE VIDE GRENIER

au profit de l'association Imagine for Margo
pour la course « Enfants sans cancer »

Dimanche 12 mai 2019
de 08H00 à 18h30

Location d'emplacement dans le parc de la
résidence, buvette, petite restauration sur
place au profit de l'association

Réservation emplacement 03 26 97 62 34

ENTREE LIBRE > Venez nombreux !

51 route Nationale 51500 Villers Allerand

03 26 97 62 34



ORPEA
RÉSIDENCES

la vie continue avec nous

www.orpea.com

Imprimé par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique
ORPEA, SA au capital de 66 247 577,50 €, siège social : 12 rue Jean Jaurès, CS 10032, 92 813 Puteaux - RCS de PARIS :401 251 566-

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



Nettoyage de printemps

SAMEDI 25 MAI 2019
9h30 - place des déportés

TOUS CONCERNÉS
PAR NOTRE
ENVIRONNEMENT !!



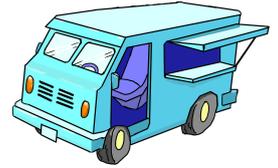
Dans le cadre de la Fête de la Nature qui se déroulera au niveau national du 22 au 26 mai 2019, la commune de Villers-Allerand Montchenot organise une demi-journée consacrée au ramassage des ordures et débris sur les bordures des routes et des chemins qui traversent notre territoire communal.

Afin d'organiser les groupes de ramassage et de connaître le nombre de participants, merci de vous inscrire par mail à mairie@villers-allerand.fr
La commune fournira le matériel : seaux, sac poubelles, véhicules etc...
Prévoir une tenue adaptée (gants ...)



Agenda

- Du 2 mai au 30 juin : exposition "Cabanes de vignes" (bibliothèque)
- Samedi 4 mai - 11h : Kathy raconte (bibliothèque)
- Mercredi 8 mai - 11h : Cérémonie commémorative place des déportés
- Samedi 18 mai - 9h : Fleurissement (rdv à l'atelier municipal - chemin de la fosse au pré)
- Samedi 25 mai - 9h30 : Nettoyons la commune
- Samedi 25 mai - 10h à 12h : Randonnée d'écriture (bibliothèque)
- Dimanche 26 mai : Élections Européennes
- Du samedi 8 au Lundi 10 Juin : Tournoi de Tennis TCVAM
- Samedi 8 et Dimanche 9 Juin : Fête au Jardin - La Buissonnière
- Lundi 10 Juin : Randonnée du CAVAM
- Vendredi 14 Juin - 18h : Kermesse de l'école Roger Garitan
- Samedi 22 Juin 2019 - 17h : Course des couples CAVAM
- Samedi 22 Juin 2019 19h30 : Fêtons l'été en musique Parc de la Barbarie
- Dimanche 7 Juillet 2019 : Pique-Nique Champêtre La Récré
- Du Samedi 31 Août au Lundi 2 Septembre 2019 : Villers en fête



Retrouvez-les Place des Déportés :

- Tous les jeudis soirs :
Les crêpes de béa
- Tous les vendredis soirs :
Le Camion à Pizzas de Jean
- Le 1er mercredi soir du mois :
La Paëlla Gourmande

... On se régale aussi au Mont Joly, et au Grand Cerf !!

Assistantes maternelles

- Mme Bellotte Catherine 06.16.25.08.83
- Mme Courteix Estelle 06.69.53.10.44
- Mme Testa Béatrice 06.68.81.71.03

RÉPERTOIRE

- **École Roger Garitan** : 03.26.97.65.30 ce.0510445G@ac-reims.fr
- **Coopérative Scolaire** : coope.villersallerand@gmail.com
- **La Récré** : Gaëlle Floch larecre.villers@gmail.com
- **Club Athlétique (CAVAM)** : Christian Oswald 06.45.48.44.55
- **Tennis Club (TCVAM)** : Frédéric Courteix tcvillersallerand@gmail.com
- **Club Canin** : Mr Hautcoeur - 16 rue des Prés Bonnets
- **C.C.A.S** : Mairie - 03.26.92.62.91
- **ADMR** : 03.26.47.19.52 - admr.lu@ludes.fede51.admr.org
- **Bibliothèque** : Kathy Chamoret 03.26.47.19.49
- **Foyer des Jeunes** : Alain Bouvier
- **Société de Chasse** : Mr Guery - 3 rue des Fauvettes
- **Grand Reims** : grandreims.fr
- **Pôle Territorial CCVCMR** : ccvcmr.com 03.26.49.19.06



Bibliothèque

Horaires d'ouverture :
Mardi de 15h à 17h
Jeudi de 9h à 11h
Vendredi de 16h30 à 19h
Samedi de 9h à 11h
Tél : 03.26.47.19.49
Mail : biblio.villersallerand@gmail.com

Déchèterie de Rilly-La-Montagne

Les lundi, mardi, jeudi, samedi 9h à 12h
Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h
Le vendredi de 14h à 18h

VILLERS-ALLERAND
MONTCHENOT



**Notre secrétaire de Mairie vous accueille
du Lundi au Vendredi, de 17h à 18h30**

Tél : 03.26.97.62.91

Mail : mairie@villers-allerand.fr

Site internet : villers-allerand.fr (flash code ci contre) / Facebook : Bulles De Villers

Comité rédactionnel : Estelle Courteix et Wily Dubos

Avec la participation de Bernard Jacquinet, Bernard Weiler, Didier de Amarin, Annie-Claude Bouvier, Jean-Pierre Cocquelet,

Et avec le concours de Didier Dumargne, de Maryvonne Leclere, d'Odile Parol pour le CAVAM

